



## Peine de 3 mois ferme a faire et prise en etat d'alcoolémie il y

Par **kit83**, le **03/09/2012 à 12:30**

Bonjour,

Un ami s'est fait contrôler positif (alcoolémie : 0,58 mg/l d air expiré) samedi, il s est fait prendre son permis et dois se présenter (72 h après) à la gendarmerie, soit cet après midi, cependant il a déjà des affaires en cours, datant de 2 ans , condamné a 3 mois de prison ferme pour insulte et agression envers des agents de police, il n'a toujours pas fait ces 3 mois, est-ce que tout est lié ? cet après midi est il possible qu'il passe en comparution immédiate ? que risque-t-il ?

Je vous remercie beaucoup de votre aide et vous tiendrais au courant , car le rdv est pour 14 h à la gendarmerie .....

PS. il ne lui restait que 3 points avant samedi.

Par **Tisuisse**, le **03/09/2012 à 12:55**

Bonjour,

En ce qui concerne les risques suite à cette conduite sous alcoolémie, tout est expliqué dans le dossier "conduite sous alcool" en en-tête des topics de ce forum.

Maintenant, pour les sanctions antérieures, tout va dépendre de l'atttude des gendarmes, s'ils

vont, ou non, vérifier le casier judiciaire.

Pour les points, tant qu'un jugement n'est pas devenu définitif, le stage est à faire dare dare afin de remonter de 3 à 7 points et sauver le permis.

Par **kit83**, le **03/09/2012** à **13:17**

je vous remercie beaucoup de votre réponse , et je me permets d insister , selon donc le gendarme qui décidera ou pas de regarder son casier , si il le consulte , et puisqu' il a déjà été condamné a 3 mois fermes , peuvent ils (ou les gendarmes ou le préfet ) décidé de le faire passer en comparution immédiate aujourd'hui ?????est ce donc juste au bon vouloir du gendarme ?????merci et encore excuser moi de l'insistance de mon message , mais dans ces cas là , on se pose beaucoup de questions .....

Par **Tisuisse**, le **03/09/2012** à **13:21**

Faut voir ça sur place. Je ne suis pas Madame IRMA, voyante extra-lucide, et ma boule de cristal est en panne.

Par **kit83**, le **03/09/2012** à **13:43**

HIHIHI!!!! un peu d'humour dans ce monde de brutes !!!!! nous verrons donc sur place et je vous remercie encore .

Par **kit83**, le **03/09/2012** à **18:39**

bon, résultat, une fois arriver a la gendarmerie et vu ses antécédents , ils ont du joindre le procureur, celui ci n a pas pu répondre , RDV demain matin 10h pour appeler le procureur mais il se peut selon les gendarmes qu il passe en comparution immédiate !!voila suite de l affaire demain , cordialement